

## **Dossier de presse**

**18 janvier 2012 - Angers**

### **Inauguration du nouveau bâtiment du Laboratoire de la santé des végétaux**



*© crédit photo : Anses*

Angers, le 18 janvier 2012

## Un nouveau bâtiment pour le Laboratoire de la santé des végétaux

**Situé à Angers, au sein d'une métropole reconnue « pôle de compétitivité à vocation mondiale sur le végétal », le siège du Laboratoire de la santé des végétaux de l'Anses (LSV) a inauguré aujourd'hui son nouveau bâtiment. Rendu possible grâce aux soutiens de l'Etat (Ministère de l'agriculture), de l'Union européenne -via le fonds européen de développement régional géré par la préfecture de la Région des Pays de Loire- , du Conseil régional des Pays de Loire, du Conseil général du Maine et Loire, et de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, cet ouvrage offre les conditions de travail attendues pour la fiabilité et le rayonnement des travaux de ce laboratoire national de référence. Il assure aux personnels des conditions de travail optimales en s'intégrant au mieux dans l'environnement local. Le nouvel espace scientifique permet d'accueillir en formation de jeunes chercheurs, des délégations étrangères ou les personnels d'autres laboratoires nationaux et européens.**

Au même titre que les hommes et les animaux, les plantes peuvent voir leur santé affectée par divers agents pathogènes (virus, bactéries, vers parasites, champignons), mais aussi insectes ravageurs ou plantes envahissantes, avec d'importantes conséquences d'ordre économique pour les cultures ou en termes de préservation de la diversité des espèces. En tant que laboratoire national de référence pour la santé des végétaux, le LSV met au point des méthodes d'analyse et de dépistage et développe des recherches sur les organismes nuisibles réglementés ou émergents, nécessaires à la gestion des risques en santé végétale. Il apporte un appui technique et scientifique aux services de l'Etat. Il contribue au processus de coopération scientifique internationale en relation avec ses missions. Il anime un réseau de laboratoires agréés pour la mise en œuvre des analyses officielles sur les maladies réglementées et organise des essais inter laboratoires d'aptitude pour garantir la fiabilité de ce réseau. Le laboratoire couvre toutes les disciplines relatives aux risques biologiques pour la santé des végétaux : virologie, bactériologie, mycologie, OGM, nématologie, entomologie, plantes invasives ainsi que les ravageurs et agents pathogènes tropicaux. Il coordonne des travaux d'expertise et d'évaluation de risque dans son champ de compétence. Il réunit 80 agents, répartis sur 6 sites géographiques.

Le siège du LSV est situé à Angers, au cœur d'une métropole reconnue « pôle de compétitivité à vocation mondiale sur le végétal ». Cette localisation, à la confluence de l'INRA, du GEVES<sup>1</sup>, de l'INH<sup>2</sup>, de la maison de la technopole et du futur Institut du Végétal permet au laboratoire de lier des coopérations avec la recherche tant régionale que nationale (INRA, universités, Ecole doctorale, GEVES-SNES, FREDON<sup>3</sup>, organisations professionnelles, ...).

Partenaire du pôle de compétitivité Végépolys, le laboratoire fait partie du comité technique pour la réalisation du Campus du Végétal, projet qui vise à rassembler physiquement toutes les équipes de recherche déjà constituées en unité mixte de recherche et fédérées dans l'Institut Fédératif de Recherche QUASAV<sup>4</sup>, dans le but de regrouper les forces, développer les coopérations et accroître l'efficacité.

Grâce à ce nouveau bâtiment, la station d'Angers dispose, sur une parcelle d'un hectare et demi, d'une surface nette bâtie totale de l'ordre de 4 200 m<sup>2</sup>, comprenant des locaux administratifs, des espaces permettant de

<sup>1</sup> Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences

<sup>2</sup> Institut National d'Horticulture et de Paysage

<sup>3</sup> Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

<sup>4</sup> Qualité et santé du végétal

traiter d'importants arrivages d'échantillons à analyser en cas de crise phytosanitaire, des laboratoires de confinement standard ou renforcé (NS2) selon les usages, un laboratoire de haut confinement biologique (NS3) permettant de manipuler en toute sécurité des organismes nuisibles de quarantaine non présents sur le territoire européen, des enceintes de culture de plantes et une zone de serre confinée (NS2).

Ces locaux de haute qualité architecturale et environnementale sont conçus pour répondre aux plus hauts standards en termes de biosécurité, pour assurer aux personnels des conditions de travail optimales, pour s'intégrer au mieux dans l'environnement local et pour minimiser leur empreinte écologique.

### **Un financement partagé**

Cette opération immobilière d'un montant global de 12 millions d'euros a été rendue possible grâce aux soutiens de l'Etat (Ministère de l'agriculture), de l'Union européenne *via* le fonds européen de développement régional (FEDER) géré par la préfecture de la Région des Pays de Loire, du Conseil régional des Pays de Loire, du Conseil général du Maine et Loire et de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole.

### **Le LSV en quelques dates ...**

Créé en 1995, le Laboratoire national de la protection des végétaux (LNPV) était auparavant rattaché au ministère chargé de l'agriculture au sein de la Direction générale de l'alimentation (DGAL). Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le LNPV est devenu le Laboratoire de la santé des végétaux en rejoignant l'Anses. Cette intégration s'inscrit dans la logique de la séparation de l'évaluation et de la gestion des risques, entre l'agence de sécurité sanitaire et le ministère, comme cela est déjà le cas en santé humaine et animale. Elle fait suite aux conclusions des Etats généraux du sanitaire conduits par le ministre de l'agriculture en 2010 dans les domaines du végétal et de l'animal.



© crédit photo : Anses

---

### **Contact presse :**

Elena Sétit – 01 49 77 27 80 – [elena.seite@anses.fr](mailto:elena.seite@anses.fr)

## Financement

L'extension du siège du Laboratoire de la santé des végétaux, qui constitue également sa plus grosse station, a couté 12 millions d'euros.

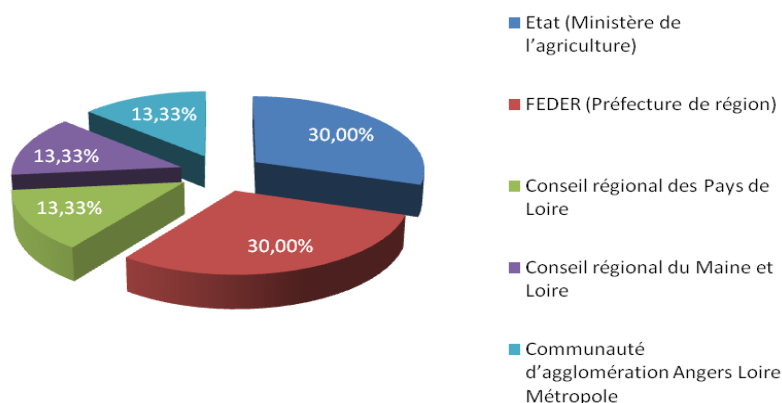
Cette opération immobilière a été rendue possible grâce aux soutiens de l'Etat (Ministère de l'agriculture), de l'Union européenne *via* le fonds européen de développement régional (FEDER) géré par la préfecture de la Région des Pays de Loire, du Conseil régional des Pays de Loire, du Conseil général du Maine et Loire et de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole.

Grâce à ce nouveau bâtiment, le laboratoire dispose à présent d'une surface nette bâtie totale de l'ordre de 4.200 m<sup>2</sup>, comprenant des locaux administratifs, des espaces permettant de traiter d'importants arrivages d'échantillons à analyser en cas de crise phytosanitaire, des laboratoires de confinement standard ou renforcé (NS2) selon les usages, un laboratoire de haut confinement biologique (NS3) permettant de manipuler en toute sécurité des organismes nuisibles de quarantaine non présents sur le territoire européen, des enceintes de culture de plantes et une zone de serre confinée (NS2).

**Coût du programme : 12 000 000 € TTC**

Financeurs	Montant TTC en €
Etat (Ministère de l'agriculture)	3 600 000
FEDER (Préfecture de région)	3 600 000
Conseil régional des Pays de Loire	1 600 000
Conseil régional du Maine et Loire	1 600 000
Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole	1 600 000
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 000</b>

### Répartition par financeur



## L'architecte

### Architectes Rocheteau-Saillard

Création 1992

### Présentation

Eric SAILLARD et Evelyne ROCHETEAU sont architectes DPLG<sup>5</sup> associés au sein de la société d'architecture Architectes Rocheteau-Saillard, créée en 1992.

L'activité de l'agence se développe sur un secteur géographique couvrant le grand ouest et la région parisienne.

Le travail de l'agence est orienté vers les constructions publiques, par l'intermédiaire des concours d'architecture. Ainsi, une grande diversité de projet est abordée telle que, lycées, hôpitaux, universités, logements, bibliothèques, salles de sport.

Mais aussi des projets plus techniques tels que celui des laboratoires et en particulier le Laboratoire National de la Protection des Végétaux.

Après avoir réalisé le premier bâtiment du LNPV qui avait reçu un prix départemental d'architecture du département du Maine et Loire, nous avons eu le plaisir de réaliser ce nouveau bâtiment, extension du Laboratoire de la santé des végétaux.

### Contacts

29, rue du Moulin - 44000 NANTES

Tél. 02 40 20 25 25 - Fax. 02 40 20 47 25

e-mail : [ars@rocheteau-saillard.com](mailto:ars@rocheteau-saillard.com)

Site internet : [www.rocheteau-saillard.com](http://www.rocheteau-saillard.com)

---

<sup>5</sup> Diplômés par le gouvernement

## Réalisation du nouveau bâtiment

### Liste des entreprises

#### Maitre d'ouvrage

DDAF  
15 rue du petit Thouars  
49047 Angers cedex 01

#### Conducteur d'opération

SARA  
7 esplanade de la Gare  
BP 90111  
49101 Angers cedex 02

#### Programmiste

Arnaud Perrin  
10 avenue Paul Appel  
75014 Paris Paris

#### Architecte

ARS  
29 rue du Moulin  
44000 Nantes

#### Bureau d'étude

IOSIS  
111 boulevard Schumann  
BP 51206  
44312 Nantes Cedex 3

#### Contrôleur Technique

SOCOTEC  
122 rue du Château d'Orgemont  
BP 50206  
49002 Angers cedex 01

#### CSPS

##### OUEST COORDINATION

ZI Angers - Beaucouzé  
24 rue du Pavillon  
49070 Beaucouzé

##### 01-VRD

Luc Durand  
Les Echassières  
49220 Pruillé

##### 02-Gros Œuvre

ETPO  
7 rue P. Gaubert

49000 Angers

##### 03-Charpente Métallique

Ateliers Davis  
1 rue de la Lande  
BP 95238  
44352 Guérande cedex

##### 04-Couverture étanchéité

SMAC  
1 Allée au Poirier  
ZI D'Ecouflant  
49000 Angers

##### 05-Bardage

SMAC  
Agence de tours  
10 et 12 rue de Belgique  
37100 Tours

##### 06-Serrurerie

FAVREAU  
ZI de l'Appentire  
49280 Mazieres en mauges

##### 07-Menuiseries Extérieures

SAS LEBLANC  
1503 Avenue Jacques Cartier  
44811 Saint Herblain

##### 08-Menuiseries Intérieures

OUEST BOIS 49  
Chemin du Ménil  
49370 St Clement de la place

##### 09-Cloisons Platerie

SARL SIGMA  
ZI Route d'Aviré  
49500 Segre

##### 10-Faux plafonds

SARL TREMELO JP  
Les Fresnais Route de Chemillé  
49290 Chalonnnes sur Loire

##### 11-Revêtements de sols durs

SAS MALEINGE  
Avenue de Bon Air

BP 51524  
49115 Saint Pierre Montlimart  
**12-Revêtements de sols souples**  
BARBIN SARL  
8 rue des Petits Frères Montgolfier  
49240 Avrillé

**13-Revêtements de sols coules - résine de sol**  
MIE SOLS RESINE  
34 boulevard Gaston Birgé  
49100 Angers

**14-Peinture - Revêtements Muraux**  
SAS LANDRY  
7 bis rue de la Maître Ecole  
49000 Angers

**15-Cloisons et Plafond Modulaire**  
BATIMPRO CHARRIER SES  
2 rue du Vieux Bourg  
BP 2  
49340 Nuaille

**16-Chambres Froides**  
STRADER  
ZA du Tertre  
49112 Pellouaille les Vignes

**17-Chambres climatiques**  
STRADER  
ZA du Tertre  
49112 Pellouaille les Vignes

**18-Equipements spécifiques des laboratoires**  
POSSEME  
1 rue du Barrage de la Née  
BP 1  
56200 St Martin sur Oust

**19-CVC Plomberie**  
Forclum Anjou Maine  
Rue de la Caillardièrre  
BP 70004  
49071 Beaucouze Cedex

**20-CVC Plomberie**  
Forclum Anjou Maine  
Rue de la Caillardièrre  
BP 70004  
49071 Beaucouze Cedex

*Ces entreprises ont été retenues, à l'issue d'une procédure formalisée de mise en concurrence, lancée en application du Code des marchés publics*

## Le laboratoire de la santé des végétaux

### Un laboratoire dédié à la santé des végétaux : Expertise sur les risques biologiques et développement de méthodes et analyses

Le Laboratoire de la santé des végétaux est l'entité de référence analytique et d'appui scientifique et technique de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), en matière de risques biologiques pour la santé des végétaux. Ses activités contribuent, au sein de l'Agence, à l'approche globale de l'évaluation des risques.

Auparavant rattaché au ministère chargé de l'agriculture *via* la direction générale de l'alimentation (DGAI), le laboratoire a été intégré à l'Anses le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette intégration s'inscrit dans la logique de la séparation de l'évaluation et de la gestion des risques. Elle fait suite aux conclusions des Etats généraux du sanitaire conduits par le ministre de l'agriculture en 2010 dans les domaines du végétal et de l'animal.

Le laboratoire réunit 81 personnes sur 6 sites (Angers, Montpellier, Nancy, Rennes, Saint Pierre de La Réunion et Clermont-Ferrand). Son centre administratif est implanté à Angers, au cœur d'un campus du végétal de rayonnement mondial dédié à la recherche, au développement et à l'enseignement supérieur.

### Les enjeux de la veille et de la maîtrise des organismes nuisibles pour la santé des végétaux

L'intensification des échanges internationaux et la globalisation du commerce entraînent un accroissement des risques de propagation des organismes nuisibles aux végétaux d'une région à l'autre du monde. Ces risques doivent être anticipés pour être mieux maîtrisés. En appui à l'Etat, dans le cadre d'une meilleure maîtrise de la surveillance du territoire français, le Laboratoire de la santé des végétaux conduit des études pour évaluer les risques et développe des méthodes de diagnostics et d'identification de ces organismes.

### Ses unités et activités de références

Le laboratoire est organisé autour de **6 unités thématiques** dont les travaux sont coordonnés et organisés par **2 unités transversales**. Chaque unité spécialisée est laboratoire de référence sur une, deux, voire trois disciplines.

Localisé à **Angers, Montpellier, Nancy, Rennes et Saint Pierre de La Réunion**, le laboratoire couvre respectivement la **bactériologie**, la **virologie** et les **OGM**, l'**entomologie** et les **plantes invasives**, la **mycologie**, la **nématologie**, et les **ravageurs et agents pathogènes tropicaux**. La station de **Clermont Ferrand** contribue à ces activités mais assure essentiellement la **quarantaine** des végétaux introduits sous dérogation.



Les missions du laboratoire s'organisent autour de deux axes transversaux :

· **Expertise technique et scientifique** sur les risques pour la santé des végétaux et la coordination d'analyses de risque phytosanitaire.

En amont de la gestion du risque, les scientifiques du Laboratoire de la santé des végétaux assurent des missions de veille, d'alerte et conduisent des expertises collectives et animent des travaux d'évaluation des risques pour la santé des végétaux. Cette veille permet d'alerter précocement le ministère en charge de l'agriculture (gestionnaire du risque) sur des risques potentiels. Celui-ci peut alors saisir l'Anses pour obtenir une évaluation du risque plus fine, nécessaire à l'éclairage des décisions de politique publique.

· **Développement de méthodes d'identification des organismes nuisibles et fiabilisation des analyses officielles de l'Etat.**

Le Laboratoire de la santé des végétaux conduit des travaux d'évaluation et développe des méthodes d'analyses des organismes nuisibles. Il est Laboratoire national de référence pour la surveillance des maladies et ravageurs dominants ou émergents des cultures et des forêts : agents pathogènes et ravageurs principalement réglementés (champignons, bactéries, virus, phytoplasmes, nématodes, insectes, acariens), d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et de plantes invasives en milieu cultivé (Arrêté ministériel ministériel du 19 octobre 2011). Il s'appuie sur un réseau de 19 laboratoires agréés en charge des analyses de détection de première intention.

Le Laboratoire de la santé des végétaux assure également le contrôle sous quarantaine des végétaux prohibés sur le territoire européen et introduits à des fins de recherche ou de sélection variétale.

### **Mise en place d'un Comité d'experts spécialisé (CES)**

Pour assurer sa mission d'évaluation des risques, l'Anses est assistée par des comités d'experts spécialisé (CES). Ainsi, suite à l'intégration du Laboratoire de la santé des végétaux à l'Anses, afin de garantir l'excellence et l'indépendance des avis émis par l'Anses, un appel à candidature d'experts a été lancé en 2011 pour une mise en place dès 2012. Le rôle de ce CES sera d'évaluer les risques provoqués, ou susceptibles de l'être, par des organismes nuisibles pour la santé des plantes. Ces organismes nuisibles seront ceux qui nécessitent une expertise sanitaire en appui aux politiques phytosanitaires publiques.

### **Création du Réseau Français de la santé des végétaux (RFSV)**

Le Laboratoire de la santé des végétaux contribue activement à l'animation du réseau français de la santé des végétaux (RFSV) créé en 2011 à la suite des Etats généraux du sanitaire à la demande de la DGAL. Il rassemble des représentants de la recherche, des instituts techniques, des laboratoires d'analyses de terrain, des organisations professionnelles et à vocation sanitaire, de l'industrie, divers acteurs de la protection et santé des plantes. Le rôle de ce réseau est de

permettre l'amélioration des connaissances en santé des végétaux. Dans cet objectif, il doit favoriser les partenariats de recherche entre les acteurs du public et du privé, et prioritairement le renforcement des capacités diagnostiques, sans écarter les méthodes de contrôle des bio agresseurs.



**Les unités du Laboratoire de la santé des végétaux**

## Zoom sur quelques enjeux de santé végétale

**Via son Laboratoire de la santé des végétaux, l'Anses assure des missions de veille, d'alerte et conduit ou anime des expertises collectives dans le but d'évaluer les risques pour la santé des végétaux liés aux agents phytopathogènes, ravageurs, plantes adventices et invasives des végétaux cultivés et forestiers. Ces évaluations permettent à l'Etat d'orienter ses choix et de prendre ses décisions sur des bases scientifiques solides..**

**Voici quelques illustrations des travaux réalisés par le laboratoire de la santé des végétaux et notamment sur son site d'Angers, à travers l'exemple de quelques enjeux de santé végétale actuels ou émergents.**

### **Anticiper les menaces à venir, l'exemple du nématode du pin**

Le nématode du pin, ou *Bursaphelenchus xylophilus*, est un ver microscopique qui se développe au dépend d'arbres hôtes, essentiellement des pins. Les larves de ce ver sont transportées d'un conifère à l'autre par des insectes coléoptères du genre *Monochamus spp.* Ces insectes deviennent porteurs du nématode si leur développement s'est déroulé dans un arbre contaminé. Les pins européens sont très sensibles au nématode du pin, notamment le pin sylvestre *Pinus sylvestris*, le pin noir *P. nigra*, le pin maritime *P. pinaster* et le pin parasol *P. pinea*.

Originaire d'Amérique du Nord, le nématode du pin a été introduit au Japon au début du 20<sup>ème</sup> siècle, où il a provoqué des dégâts considérables. Il s'est ensuite étendu au sud de la Chine, en République de Corée, à Taïwan et est actuellement présent en Europe, au Portugal depuis 1999 et depuis 2008 en Espagne en foyers limités et en cours d'éradication.

En France, la région des Landes, notamment, est une zone à risque en cas d'introduction de ce parasite.

Afin d'aider l'Etat à anticiper les conséquences de l'introduction sur le territoire de ce parasite, le laboratoire de la santé des végétaux a participé à une évaluation des risques d'introduction accidentelle du nématode du pin dans la région des Landes. Cette évaluation est en cours de finalisation.

Par ailleurs, le Laboratoire de la santé des végétaux a développé et continue de développer des méthodes innovantes de détection du nématode dans son hôte et son vecteur pour assurer une surveillance du territoire renforcée. Il entretient un partenariat actif à ces fins avec ses homologues portugais.

### **Lutter contre la progression d'un ravageur, le cas de la chrysomèle du maïs,**

La chrysomèle des racines du maïs, ou *Diabrotica virgifera*, est un insecte originaire d'Amérique centrale. Dans les années 1955-1970, ce coléoptère a progressivement envahi l'Amérique du Nord, où il est devenu la principale menace pesant sur le maïs, occasionnant des coûts annuels estimés à près d'un milliard de dollars. Les dégâts sont surtout causés par les stades larvaires et notamment les larves âgées qui attaquent les racines d'ancrage des plants et consomment le parenchyme cortical des racines. Ceci entraîne un déficit nutritionnel, l'affaiblissement des plants et provoque leur verse<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Dans le domaine agricole, la verse est un accident de végétation touchant certaines cultures (céréales principalement les maïs aussi légumineuses) qui se trouvent couchées au sol entraînant le plus souvent d'importantes baisses de rendement, voire la perte de la récolte. Ce phénomène peut être dû à des intempéries mais aussi à des attaques parasitaires ou à des accidents physiologiques, liés par exemple à une fumure déséquilibrée (excès d'azote) provoquant une croissance exagérée des tiges.

Détectée pour la première fois en Europe en 1992, près de l'aéroport de Belgrade, la chrysomèle du maïs s'est ensuite répandue dans une grande partie de l'Europe centrale et du sud-est. Plusieurs foyers secondaires ont ensuite été détectés dans des régions géographiquement déconnectées de ce foyer initial. C'est un insecte réglementé au niveau communautaire (Directive 2000/29/CE), devant faire l'objet d'une lutte obligatoire.

Face à la progression de ce ravageur en Europe, la France s'est dotée en 1999 d'un réseau de surveillance annuel qui a permis sa détection en région Ile-de-France dès 2002. Depuis cette date, ce réseau s'est densifié et est implanté chaque année dans les cultures de maïs et à proximité des points d'entrée de l'insecte, notamment les aéroports et le réseau autoroutier.

En France, la politique actuelle de gestion de la chrysomèle du maïs s'inscrit dans un objectif de diminution des usages des pesticides, en n'utilisant des produits phytopharmaceutiques, que lors que cela s'avère nécessaire (s'inscrivant ainsi dans le cadre du plan Ecophyto). Ainsi, la lutte contre la chrysomèle du maïs se base sur une approche double associant la rotation des cultures et des traitements insecticides localisés dans la raie de semis (1/20<sup>ème</sup> de la surface de la parcelle) ; les traitements des parties aériennes étant réservés à des situations de très fortes infestations.

Selon le niveau d'infestation, la stratégie de lutte poursuit des objectifs différents : logique d'éradication en zone peu infestée et logique de confinement en zone plus touchée. Il s'agit, *in fine*, de ralentir fortement l'extension de *Diabrotica virgifera* puis d'assurer un contrôle durable de l'insecte.

Le Laboratoire de la santé des végétaux participe *via* de multiples activités à la lutte contre ce ravageur. Il a réalisé, en 2002, la première confirmation de la présence de l'insecte sur le sol français. Il contribue fortement au suivi des réseaux de piégeage, en confirmant l'identification des captures dans les nouvelles zones touchées. Il a élaboré la méthode officielle de reconnaissance de l'insecte et produit de nombreux avis sur les moyens de lutte. Enfin, il travaille sur l'utilisation de la chrysomèle du maïs comme modèle pour des études en méthodologie de l'analyse du risque phytosanitaire.

### **Détection d'OGM non autorisés, veille scientifique et technique**

Plus de 40 espèces végétales font l'objet de modifications génétiques à travers le monde pour améliorer leur résistance aux maladies, leurs propriétés nutritives ou organoleptiques,... Chaque année de nouveaux OGM sont, ainsi, autorisés à la culture, pour l'alimentation humaine et/ou animale. Les processus d'autorisation n'étant pas identiques entre les différents pays et continents, des OGM autorisés dans un pays ne le sont pas forcément dans d'autres. La vérification de l'absence d'OGM non autorisés dans un pays nécessite, ainsi, d'assurer une veille sur les OGM décrits dans le monde et de vérifier la disponibilité des outils analytiques *ad hoc* pour les détecter et/ou les identifier.

En France, aucun végétal génétiquement modifié n'est actuellement autorisé à la plantation. Afin de vérifier la bonne application de ces dispositions sur le territoire national, des plans de surveillance pour les filières à risque sont établis à l'import et aux champs (notamment pour la filière maïs) .

Depuis 2009, le site d'Angers du laboratoire de la santé des végétaux a repris l'activité, auparavant assurée par le site d'Orléans, de détection d'OGM dans certains végétaux destinés à la culture et aux champs (à l'importation ou en surveillance du territoire). Son périmètre d'intervention actuel couvre les espèces de maïs (culture), de pomme de terre, de betterave et de blé qui sont des filières très importantes en France, mais également le riz et le coton. Pour l'ensemble de ces espèces, dans un contexte d'évolution rapide des technologies, l'enjeu pour le laboratoire est d'assurer une veille efficace sur les nouveaux OGM développés et autorisés à travers le monde et de s'assurer en parallèle de la disponibilité d'outils analytiques pour les détecter et les identifier. Il coordonne ces activités avec ses partenaires privilégiés : le Service commun des laboratoires de Strasbourg et le Geves.

## Une œuvre financée par le laboratoire au titre du 1% artistique

Maître d'ouvrage de l'extension des bâtiments de sa station d'Angers, le Laboratoire de la santé des végétaux, en tant qu'établissement public, a réservé 1 % du montant de la construction pour une commande d'œuvre d'art, au titre du 1% artistique. Suite à un concours, 130 dossiers de candidature ont été départagés par un jury composé entre autres par des membres de la Direction régionale des affaires culturelles, de la Direction Départementale des Territoires, du cabinet d'architecte maître d'œuvre de l'extension et du laboratoire. Trois artistes ont été retenus pour présenter une œuvre originale et c'est Jacques Vieille, un artiste du sud de la France, qui a été choisi. L'objectif de son œuvre est de créer un jardin secret et minéral au sein du patio du laboratoire où le rouge et le gris dominent.



© crédit photo : Anses

### Maquette de l'œuvre accueillie par le laboratoire de la santé des végétaux

#### L'artiste

Jacques Vieille est à la fois architecte, paysagiste, décorateur, horticulteur... Autant de branches à son œuvre de sculpteur qui, depuis ses débuts, s'enracine dans une articulation savante, ironique et poétique entre nature et culture, art et artifice, organique et mécanique. Edifice subtil aux nombreuses ramifications qui jouent sur le mimétisme, l'échange ou l'opposition de ces divers éléments, et dont la base est la colonne.

Ses derniers travaux, qui combinent le comble de l'artificiel, la culture hors-sol, aux matériaux et outils les plus sophistiqués de la construction industrielle et de l'agroalimentaire, révèlent l'interrogation permanente, le regard critique et amusé qu'il porte sur notre paysage quotidien.

Jacques Vieille a participé à de nombreuses expositions en France et à l'étranger :

**Biennale Sydney**, 82.

**Centre George Pompidou**, 84.

**Documenta 8**, 87.

**Musée d'art moderne ville de Paris**, 89.

**Le Consortium, Nouveau Musée**, 89.

**Kunsthalle Berne**, 99.

**Toyota Museum**, 06.

**Musée du Louvre**, 07

Il a également réalisé d'importantes commandes publiques :

**Place Notre Dame des Marais**, Villefranche sur sône, 81.

**Gooise knoop**, Amsterdam, 95.

**Place de la gare**, Haarlem, 98.

**Station Argoulet**, métro Toulouse, 2000.

**Station Pont Michel**, tramway Nice, 07